



Départ SARL, quels sont mes droits?

Par **sardines0007**, le **17/11/2017 à 18:18**

Bonjour, je suis actuellement co-gérant d'une SARL à 45 % (4 associés à 5 %, 5 %, 45 %, 45 %) je souhaite quitter avec l'accord de mes associés cette entreprise qui se porte bien. Le 2ème co-gérant est d'accord pour me racheter mes parts (capital de l'entreprise 2.000 euros). Sachant que l'entreprise se porte très bien et qu'elle a engrangé des bénéfices grâce à l'établissement que je gérais, suis-je en droit de demander plus que la valeur de mes parts du capital ? Merci.

Par **Visiteur**, le **17/11/2017 à 18:44**

Bonsoir, il existe plusieurs méthodes de calcul :
Actifs nets corrigés
Goodwill
Rendement.
Votre expert comptable sait le calculer.